



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le cinquième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre, débutant à 10:03 h., à laquelle sont présents Messieurs, Mesdame,

-Jean-Michel Roy, Maire-suppléant- Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

24-12-108

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre jour tel que présenté,

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3/11/2024.
- 3.- Approbation des comptes à payer.
- 5.- Adjudication A.O. 24-05 fourniture de polymères.
- 6.- Transfert budgétaire 2024.
- 7.- Nomination du Président pour la prochaine année.
- 8.- Nomination du Vice-président pour la prochaine année.
- 9.- Publication du calendrier des réunions 2025.
10. - Présentation du rapport d'Aquatech de septembre et octobre 2024.
- 11.- Varia
- 12.- Question du public.
- 13.- Levée de l'assemblée.

24-12-109

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2024.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2024.

24-12-110

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 401,408.52 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 52,935.29 \$ pour un montant total de 454,343.81 \$.



24-12-111
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 novembre 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-12-112

ADJUDICATION DU CONTRAT D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE POLYMÈRES À L'USINE D'ÉPURATION A.0.24-05.

Le Secrétaire-trésorier fait mention au Conseil qu'un appel d'offres public (No 24-05) a été demandé pour la fourniture et livraison de polymères secs pour une quantité approximative à 65,000 Kg/an.

ATTENDU QUE les polymères secs pour la déshydratation et l'épaississement doivent rencontrer au minimum les normes et les exigences de qualifications suivantes: un taux d'application ne devant pas dépasser 12 kg de polymère par tonne de matière sèche (TMS) pour la déshydratation et 3 Kg / TMS pour la flottation, incluant une siccité finale devant dépasser 18% avec un taux de capture d'au moins 95% et autres conditions spécifiés à la section 3.0

ATTENDU QU'aux clauses techniques particulières, la section 2.0, fait mention de changements technologiques à venir à la station.

Le Secrétaire-trésorier présente donc au Conseil en résumé du processus d'analyses, les résultats à la suite de l'ouverture publique des soumissions reçues pour la: Fourniture et livraison de polymères secs de déshydratation et d'épaississement pour 3 ans :

Compagnies	Prix moyen / TMS, Montant (avant taxes)
Brenntag Canada inc.:	\$ 67.79
SNF Canada Ltd.:	\$ 66.08
Kemira Water Solutions Canada Inc.:	\$ 71.18
Les produits chimiques ERPAC inc.	\$ 84.40

CONSIDRANT qu'après analyse des documents, la soumission de la compagnie SNF Canada Ltd. au coût moyen de \$ 66.08 (avant taxes) par TMS pour le terme de 3 ans est la plus avantageuse pour la Régie, ce qui représente un montant total de \$793 016.00 (avant taxes) selon les clauses du devis.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie SNF Canada Ltd. : 4 Director Court, suite 101, Vaughan, Ontario L4L 3Z5 le contrat pour la fourniture et livraison de polymères secs pour la déshydratation et l'épaississement pour un terme de 3 ans au prix moyen de 66.08\$ /TMS, dont le total estimatif représente SEPT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEIZE DOLLARS (\$ 793,016.00), avant taxes, le tout conformément au devis (No 24-05), et documents de soumission reçues, exigences demandées et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.



24-12-114
du 24 décembre 2011

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

TRANSFERTS BUDGETAIRES

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Secrétaire-trésorier à transférer si nécessaire les montants inscrit aux tableaux (A) et (B) vers l'un ou l'autre des postes suivants:

(A)	375,000 \$	du poste 235
		au poste :
		310 pour 375,000. \$

(B)	251,000 \$	du poste 242
		aux postes :
	211	pour 12,000. \$
	221	pour 85,000. \$
	231	pour 3,000. \$
	233	pour 6,000. \$
	234	pour 11,000. \$
	241	pour 12,000. \$
	261	pour 1,000. \$
	243	pour 6,000. \$
	282	pour 40,000. \$
	310	pour 75,000. \$

211 (Rémunération)
221 (Assurances)
231 (Téléphone)
233 (Coupe du gazon)
234 (Enlèvement de la neige)
235 (Produits chimiques)
241 (Honoraires avocats)
242 (Honoraires Aquatech)
243 (Mesure des débits)
252 (Honoraires vérificateurs)
261 (Avis public)
263 (Main d'oeuvre - réparations)
282 (Huile - gasoline - propane)
310 (Réparation majeure)

24-12-114

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant à titre de Président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.



24-12-115

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie procède à la nomination de M. Jean-Michel Pepin Maire-suppléant de la Ville de Delson, à titre de Vice-président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie pour la prochaine année.

QUE M. Jean-Claude Boyer, Président ou M. Jean-Michel Pepin, Vice-président et Gilbert Samson, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, les chèques sur les comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie.

QUE Gilbert Samson puisse exécuter les transferts inter fonds entre les comptes de banque ouverts à la Caisse Populaire de La Prairie et les virements concernant la rémunération du personnel de la Régie.

24-12-116 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2025

Le Secrétaire-trésorier donne communication du calendrier des réunion pour l'année 2025 qui auront lieu le premier jeudi de chaque mois sauf exception :

JANVIER	jeudi 16 - séance spéciale (aucune réunion le 2 janvier)
FÉVRIER	jeudi 6
MARS	jeudi 6
AVRIL	jeudi 3
MAI	jeudi 1
JUIN	jeudi 5
JUILLET	jeudi 3
AOUT	Relâche
SEPTEMBRE	jeudi 4
OCTOBRE	jeudi 2
NOVEMBRE	jeudi 6
DÉCEMBRE	jeudi 4

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Jean-Michel Roy et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le calendrier des réunions 2025.

24-12-117 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation du mois de septembre ainsi que d'octobre 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance.



24-12-118

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

VARIA.

Aucun dossier

24-12-119

QUESTION DU PUBLIC.

Messieurs Caron, Favreau et Vachon posent des questions portant sur des items de la séance et autres dossiers.

24-12-120

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M, Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier